

Points pratiques pour travailler avec un-e interprète

- ***Un-e interprète est nécessaire quand*** aucune langue commune n'est suffisamment maîtrisée par les interlocuteur-trices, ainsi que dans les situations stressantes, bouleversantes ou comportant un enjeu important.
- ***Avant l'entretien l'interprète a besoin de connaître*** le lieu, l'horaire, le motif de l'entretien, le-s nom-s de la ou des personnes qui seront présentes et leurs fonctions. De brefs échanges (5 à 15 minutes), avant et après l'entretien, permettent d'améliorer la collaboration entre interprètes et intervenant-es et la qualité de l'intervention.
- ***Vous pouvez demander à notre service de trouver un-e interprète adapté-e à la situation***, en tenant compte des critères suivants : La langue • L'origine (cela peut être significatif pour la personne que vous recevez) • Un homme ou une femme • L'antenne d'Appartenances (un-e interprète plus proche de chez vous connaît mieux les institutions locales et vous permet de réduire les frais de déplacement). La responsable du [service INTERMEDIA](#) peut en tout temps vous conseiller.
- ***Pour avoir toutes les chances de trouver un-e interprète disponible***, essayez de fixer le rendez-vous chaque fois que c'est possible avec l'interprète et, bien sûr, de le prévoir le plus à l'avance possible.
- ***En vue de la facturation***, les interprètes possèdent un carnet à souches. Veuillez vous assurer de remplir et signer un bulletin après chaque intervention.
- ***Une liste de nos interprètes est mise à disposition des institutions ayant un accord de partenariat avec APPARTENANCES***. Cela facilite la demande d'interprètes. Renseignements auprès de notre [service INTERMEDIA](#).
- ***Des formations ou informations sur le travail avec des interprètes*** sont proposées aux professionnel(le)s intéressé(e)s dans notre catalogue de [formation \(Module C11\)](#) ou sur demande. Renseignements auprès de Isabelle FIERRO, [responsable de l'interprétariat communautaire](#)

Pour toutes questions et appréciations, nous restons à votre disposition :

Service INTERMEDIA ☎ 021 341 12 47 • Permanence : Lundi 14h-17h, Mardi à vendredi 9h-12h

Antenne de Vevey ☎ 021 922 45 22 • Antenne d'Yverdon ☎ 024 425 06 65

ou utilisez notre formulaire de contact (www.appartenances.ch)

Engagements de l'interprète

- ***L'interprète s'engage à respecter la ponctualité et à prévenir aussitôt que possible le service utilisateur en cas d'empêchement afin qu'un-e remplaçant-e puisse être contacté-e.***
- ***L'interprète est tenu-e, dans le cadre de son travail, à la plus stricte neutralité, notamment politique, confessionnelle, syndicale ou idéologique.***
- ***L'interprète doit se conformer au règlement interne de l'établissement dans lequel il/elle intervient et notamment aux dispositions relatives à la discipline, aux règles d'hygiène et à la sécurité.***
- ***L'interprète, dont le service utilisateur se plaindrait auprès d'Appartenances, s'engage à participer à un entretien avec les responsables du service Intermedia afin d'élucider les causes du problème.***
- ***Après les 10 premières interventions, l'interprète nouvellement engagé-e participe à un entretien avec le/la responsable d'Intermedia, en vue d'un bilan des activités de travail. La responsable d'Intermedia aura contacté des intervenant-es ayant travaillé avec l'interprète pour avoir un bref retour de leur part. Pour ce faire, l'interprète remplit le formulaire de relevés des interventions.***